

## PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CONTRECŒUR

## **AVIS PUBLIC**

## DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2024-TROISIÈME EXERCICE DU RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024

**AVIS** est par la présente donné conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Contrecœur, pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2022, 2023 et 2024, a été déposé par l'évaluateur au bureau de la mairie de Contrecœur, le 13 septembre 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

Ville de Contrecœur 5000, route Marie-Victorin Contrecœur (Québec) JOL ICO

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 93 de la MRC de Marguerite-D 'Youville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Attesté à Contrecoeur, ce 14 septembre 2023.

Me Magalie Hurteau

Greffière